OTAKUTHON
Festival d'anime ★ Anime Convention

16 - 18 AOÛT
AUGUST 16 - 18 2013

ENTENTE RELATIVE À LA VENTE-DÉBARRAS

Horaire de dépôt de la marchandise

Date	Heure	Lieu
Jeudi 15 août 2013	12h00 – 22h00	**Sur rendez-vous seulement**
Vendredi 16 août 2013	12h00 – 16h30	**Sur rendez-vous seulement**

Conditions de service

En signant le présent contrat et en laissant ses articles à la vente-débarras d'Otakuthon, le vendeur accepte les conditions suivantes :

1. Les articles suivants sont interdits et ne seront pas acceptés :
    a. Articles de contrefaçon;
    b. Nourriture;
    c. Matériel pornographique;
    d. Armes qui ne peuvent être scellées;
    e. Articles qui sont brisés, sales ou en mauvais état.
2. Le personnel de la vente-débarras se réserve le droit de refuser tout article pour toute raison.
3. Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à vendre les articles spécifiés au prix indiqué à quiconque participant au festival. Le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon fera de son mieux afin de vendre les articles, mais ne garantit pas leur vente.
4. Le vendeur autorise le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon à retenir une commission de 15 % **(minimum 0,50 $ par article)** pour chaque article vendu. La vente des articles sera priorisée en fonction de l'heure à laquelle ils seront reçus.
5. Le vendeur confirme qu'il est le propriétaire légal des articles indiqués ci-dessous et confirme que toutes les informations fournies dans le formulaire sont vraies et complètes.
6. **Le vendeur dégage Otakuthon et la vente-débarras d'Otakuthon de toute responsabilité si les articles venaient à être endommagés, perdus ou volés durant la vente-débarras**. Le personnel de la vente-débarras d'Otakuthon veillera à ce que les articles soient préservés durant ce temps.
7. Le vendeur accepte de revenir à la vente-débarras d'Otakuthon **à l'heure de son rendez-vous le dimanche 18 août 2013** pour récupérer tout article non vendu et recevoir l'argent des ventes (moins la commission mentionnée ci-dessus). Le reçu original de la vente-débarras d'Otakuthon ainsi qu'une pièce d'identité seront nécessaires.
8. Le vendeur accepte que tout article et argent non réclamés à la fin de la vente-débarras deviennent des dons au festival et soient distribués à sa discrétion.
9. Une personne peut vendre un maximum de 50 articles par le biais de la vente-débarras.